

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 10/09/2012

Réception par le Prefet : 10/09/2012

Publication : 14/09/2012



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2012-8-2-4

Séance du vendredi 7 septembre 2012

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

COTISATION 2012 - COMITE REGIONAL DU TOURISME

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,

VU la délibération N° CG-2011-5-2-4 du 8 décembre 2011 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve le versement de la cotisation 2012 au Comité Régional du Tourisme pour un montant de 1 680 € ;
- autorise le prélèvement des crédits sur le chapitre 011, fonction 94, nature 6281, programme F641 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

Service du Développement Economique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 07 SEPTEMBRE 2012

**Cotisations
PROGRAMME 2012**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
COT03522	COMITE REGIONAL DU TOURISME Cotisation annuelle au titre de 2011	1 680,00
Total		1 680,00